

Grenelle des violences conjugales : Les associations attendent un « plan marshall »

A la veille de l'ouverture de Grenelle de lutte contre les violences conjugales, l'ensemble des associations engagées dans le processus rappelle qu'elles attendent du gouvernement des engagements fermes et concrets. **Alors que cent femmes ont été assassinées depuis le début de l'année, le temps est à l'action rapide, forte et efficace.**

L'Etat doit s'engager pleinement dans ce Grenelle pour que celui-ci soit le dernier et que les mesures prises fassent rapidement reculer les féminicides en France. Pour cela, l'Etat devra faire preuve de détermination, en mobilisant largement l'ensemble des Ministères, dans la durée, avec des plans d'actions suivis et chiffrés dans tous les domaines.

Il devra s'engager dans une véritable négociation avec les associations et s'appuyer sur elles pour que les solutions soient mises en place. Les femmes victimes de violence n'ont pas besoin d'un nouveau grand débat. Enfin, il devra y consacrer des moyens à la hauteur des enjeux et ne pas se contenter d'annonces. **C'est un véritable Plan Marshall de la lutte contre les violences qui est attendu avec une multiplication au moins par 5 des moyens dédiés.**

Les associations font preuve d'ouverture et de confiance dans la démarche du Grenelle, mais seront exigeantes quant au résultat. Ce sont des changements profonds dont les femmes ont besoin :

- 1. La création en centres ou services spécifiques pour femmes victimes de violences, de 2000 places à minima avant la fin d'année.**
- 2. Une action résolue en faveur de l'éducation, de la prévention et de la formation avec la création d'un Passeport non-violence et égalité femmes-hommes**
- 3. Un soutien aux associations locales, particulièrement dans les territoires délaissés (zones rurales et quartiers politiques de la ville).**
- 4. La création d'instances judiciaires spécialisées dans le traitement des violences conjugales**
- 5. Une amélioration de la sécurité des femmes et des enfants lors de l'exercice de la parentalité**
- 6. L'uniformisation de la prise en charge par les commissariats, gendarmerie et la responsabilisation de l'ensemble des policiers/policières ...et de la hiérarchie en matière de traitement des plaintes**
- 7. Le renforcement des centres d'écoute, d'accueil et de prise en charge des femmes victimes dans chaque département**
- 8. La mobilisation et la responsabilisation des entreprises pour détecter, orienter et protéger les femmes.**